

Commune de Ballens

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Carton de Vaud, District de Morges

Village

Plan n°: 2/3



N° d'affaire : 2022 Dessiné par : ASG Échelle : 1:2'000  
Phase : Enquête publique Dessiné le : 06.10.2022 Format : 990 x 750  
Responsable : GCL Imprimé le : 07.10.2022

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du: du: au:

Le Syndic: La Secrétaire: Le Syndic: La Secrétaire:

Adopté par le Conseil général

dans sa séance du: Lausanne, le:

Le Président: La Secrétaire: La Cheffe du département:

Entré en vigueur le:

LÉGENDE

- Limite de commune
- - - Limite du plan d'affectation
- Limite de propriété à supprimer

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (ACA)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B (IND)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT (PUB)
- Zone de verdure 15 LAT (VER)
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT (TOU)
- Zone ferroviaire 15 LAT (FER 15)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT (FER 18)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)
- Zone para-agricole 18 LAT (PAR)
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT (PUB 18)

Aires pour la zone de tourisme et de loisirs 15 LAT

- Aire de camping
- Aire des constructions et équipements

Parcelles concernées par l'art. 52 LATC

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 48 du règlement

PATRIMOINE

- Itinéraire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

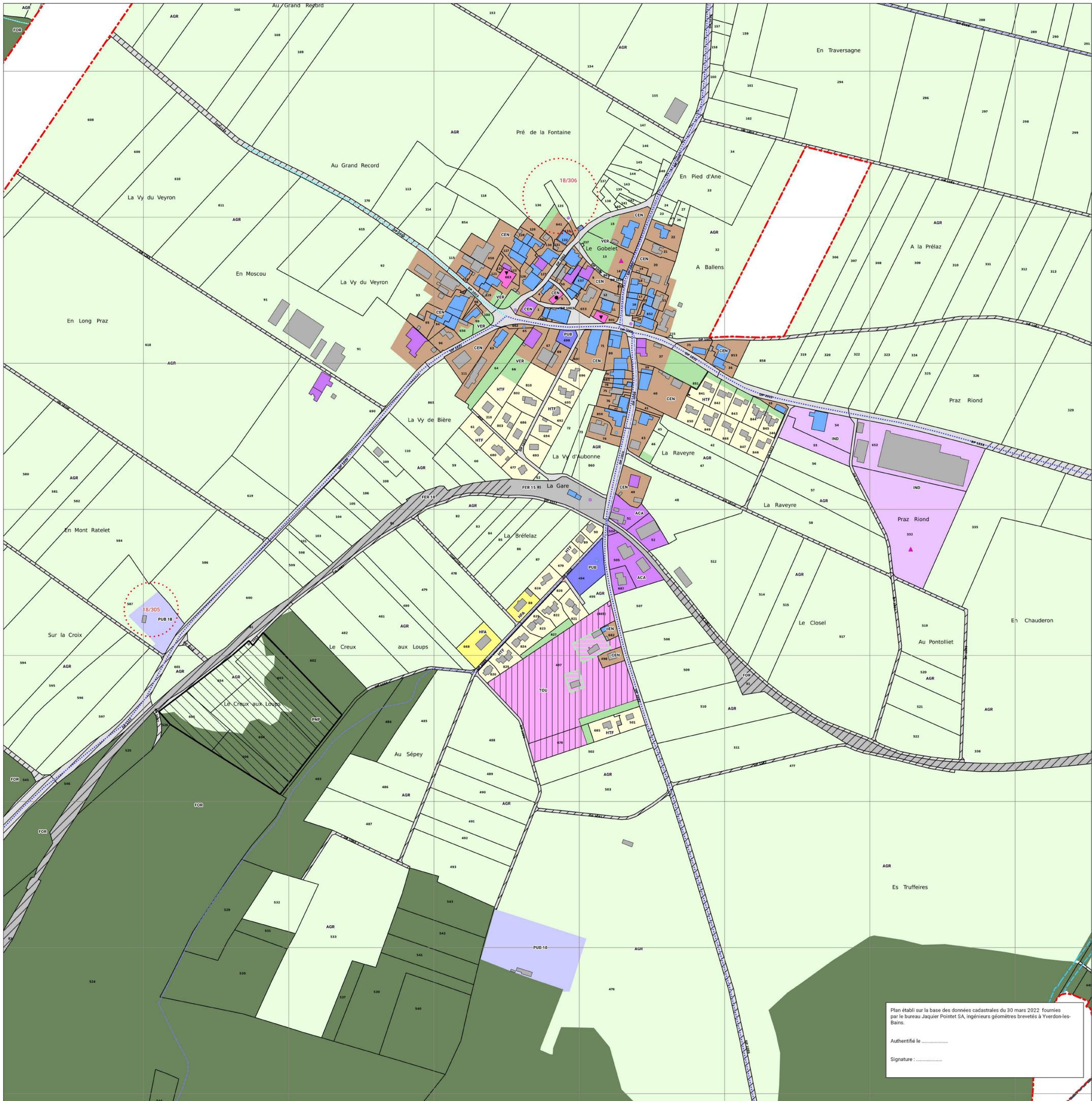
- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (surface)
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (ligne)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 O'Eaux
- Secteurs de protection de la nature 17 LAT (PNP)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 30 mars 2022 fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.  
Authentifié le .....  
Signature : .....